

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL248

présenté par

M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 15

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 12 :

« III *bis*. – Les données conservées par les opérateurs en application du présent article peuvent faire... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.